



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Lundi 07 septembre 2020 à 20 heures 00
Salle Desnos - 2 rue Aristide Briand

ORDRE DU JOUR :

PV du 22/06/2020 soumis à l'approbation

Délibérations :

- 1- Convention de prestation de services avec la société ACSP77
- 2- Renouvellement des conventions de délégations de services (compétences dites conventionnelles) entre VEA et les communes
- 3- Désignation des représentants de la collectivité au sein du Syndicat Intercommunal du CES d'Esbly - SICES
- 4- Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale – CNAS
- 5- Délégations consenties au Maire par le conseil municipal dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 6- Création d'un emploi permanent d'animateur territorial
- 7- Formation des élus
- 8- Règlement Intérieur pour la formation des élus
- 9- Désignation du représentant unique à l'Assemblée Générale d'ID77
- 10- Création de la commission communale « Sécurité » et élection des conseillers municipaux au sein de celle-ci
- 11- Dissolution du budget annexe assainissement
- 12- Dissolution du budget annexe eau
- 13- Autorisation permanente de poursuites accordée au comptable public
- 14- Attribution d'une subvention à l'association Union Nationale des Combattants Esbly et Environs

Fait à Montry, le 28 août 2020

Le Maire,

Françoise SCHMIT

